



## Commune Nouvelle de MESNIL-EN-OUCHÉ

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

<b>Date du Conseil Municipal :</b>	<b>10 octobre 2017</b>	<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>73</b>
Date de convocation :	3 octobre 2017	Nombre de présents :	43
		Nombre de représentés par pouvoir :	18
		<b>Nombre de votants :</b>	<b>61</b>
		Nombre d'absents :	12

L'an deux mille dix-sept, le dix octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BEAUDOIN Jérôme, BÉCHET Gaétan, BENSARD Robert, BERTHE Claude, BRUT Nicolas, BUONOMO Bernadette, CAPPELLE Hubert, CASSIET Daniel, COURTOUX Thomas, DORGÈRE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, ESNOULT Catherine, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, KANEB Michèle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEFRILEUX Jean-Claude, LEVEAU Dalilha, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MARTIN Jean, MÉRIMÉE Maxime, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, OGER Leïla, PERCQ Gérard, PERDRIEL Christian, PERDRIEL Daniel, PETIT Danièle, PICOT Christian, PRÉVOST Jean-Jacques, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIALA Alain, VITTET Gérard, WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BERTHE Brigitte (à TAVERNIER Sophie), BOISSIÈRE Bernard (à LEVEAU Dalilha), BRIONNE Dominique (à ESNOULT Catherine), DECROOS Monique (à DRAPPIER Michèle), DESFRESNE Anthony (à COURTOUX Thomas), GRAVELAIS Edith (à DUVOUX Dominique), GROULT Catherine (à PRÉVOST Jean-Jacques), GROULT Daniel (à LEFEBVRE Pascal), KIFFER Daniel (à L'HOMME Roseline), LEPOITTEVIN Christophe (à PETIT Danièle), LEVILLAIN Jean-Pierre (à DORGÈRE François), MARIN Thierry (à MARTIN Jean), MÉRIMÉE Bruno (à BAERT Olivier), NÉEL Marie-Madeleine (à LEFRILEUX Jean-Claude), PREYRE Françoise (à MONTIER Jean-Noël), PROFIT Jean-François (à MADELON Jean-Louis), SCIPION Elodie (à VIALA Alain), VAMPA Marc (à PERDRIEL Christian).

Absents : BACKX Olivier, BORDEAU Jean-Pierre, DEVAUX Anthony, EDY Noëlle, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, LEMONNIER Stéphane, MESNIL Cécile, ROINSARD Roger, TRIPIER Sylvie, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VIAL Sylvie, VIVIEN Vincent.

Secrétaires de séances : OGER Leïla et PRÉVOST Jean-Jacques.

#### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. N'ayant eu aucune observation, le compte-rendu est voté à l'unanimité.

#### INFORMATION SUR LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Maison de Services au Public est momentanément fermée suite au départ de l'ancienne animatrice fin août.

Une personne vient d'être recrutée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Elle suit actuellement des formations auprès de différents organismes et des MSAP du secteur. La Maison de Services au Public rouvrira le lundi 30 octobre 2017 à partir de 14h dans les locaux de la Poste à la Barre-en-Ouche.

#### ADRESSAGE DE LA COMMUNE NOUVELLE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la création de la Commune Nouvelle, plusieurs administrations (dont La Poste) ont sollicité la mise en place d'un nouvel adressage, de manière à supprimer les doublons d'adresse et permettre un meilleur acheminement du courrier.

Une étude de la situation actuelle a été réalisée par les services de la Commune et présentée à la commission communication. Cela fait apparaître :

- 84 voies de même nom ;
- 239 voies de même mot fort (dernier mot du nom de voie).

A la demande de la commission communication, les 16 conseils communaux ont travaillé pour faire des propositions de nouvelles dénominations pour éviter ces doublons. Pour arriver à ce résultat, cela implique de changer 157 noms de rues. Cela amènerait à effectuer un changement d'adresse (nom de rue ou numéro) pour 1 153 habitations.

Après plusieurs observations des conseillers municipaux, il ressort que globalement depuis 1 an et demi, les problèmes de distribution de courrier semblent s'arranger.

Un tableau établi par la commission est présenté recensant les avantages et inconvénients de modifier l'adressage, ceci afin d'aider le Conseil Municipal à prendre une décision.

Avantages de modifier l'adressage	Inconvénients de modifier l'adressage
Moins de risques d'erreurs dans la distribution des courriers	Coût de l'investissement pour la collectivité : - 400 panneaux de noms de rues ≈ 20 000 € HT - 250 numéros d'habitations ≈ 2 800 € HT
Meilleure localisation pour les GPS (à condition qu'ils soient à jour)	Coût de l'accompagnement (éventuel) de La Poste : - accompagnement « démarche » = 12 626 € - accompagnement « communication » = 2 064 €
Résoudre les problèmes avec les administrations	Coût de la démarche pour les entreprises (K-bis, cartes de visite, papiers à en-tête...)
Fiabiliser les adresses pour les services d'urgence	Charge de travail pour la collectivité (définition du plan d'adressage*, débats en conseils communaux et conseil municipal*, saisie sur la base nationale de l'adresse, information des prestataires de GPS, commande et installation du matériel...) (*fait en grande partie)
	Démarches pour les administrés (changement d'adresse nécessaire pour les correspondants qui ont bien conservé la commune déléguée)
	Perte de l'usage des communes déléguées dans l'adressage (perte d'identité)
	Difficultés de localisation sur les GPS pas à jour

M. le Maire propose de ne pas changer les adresses en doublons, mais de faire une communication auprès des administrés afin de leur rappeler l'importance de bien indiquer la commune déléguée dans leur adresse.

Il sera nécessaire dans l'avenir de :

- faire une mise à jour de la base nationale de l'adresse pour assurer une meilleure fiabilité des données disponibles pour les administrations
- d'effectuer des démarches d'informations auprès des prestataires de GPS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide le maintien des adresses existantes avec mention de la commune déléguée, et autorise M. le Maire à terminer la numérotation de chaque habitation de Mesnil-en-Ouche (à Granchain notamment mais également dans un certain nombre de hameaux), en s'imposant de ne pas créer de nouveaux doublons.

## ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un appel à manifestations lancé par l'Agence Française de la Biodiversité, il est proposé de réaliser un atlas de la biodiversité communale sur le territoire de la Commune Nouvelle.

Cette opération a une double vocation :

- définir un état de lieux de l'environnement du territoire de la Commune Nouvelle, qui sera très utile dans le cadre de la rédaction du Plan Local d'Urbanisme, mais également dans des actions très concrètes comme la restauration des mares communales ;
- sensibiliser la population à la protection de la biodiversité à travers des animations et des supports de communication.

Cette opération se déroulerait sur deux ans. Si la Commune Nouvelle décide de se lancer dans cette opération et est retenue par l'Agence Française de la Biodiversité, elle pourra bénéficier d'une subvention de 80 % de l'Etat.

Ce travail pourra être mené par l'association 1001 Légumes, qui dispose des compétences nécessaires et aura recours à des experts extérieurs pour des sujets spécifiques ; et ce d'autant plus que cette structure a une connaissance locale et une implantation sur le territoire. Cette réalisation permettrait également d'apporter un atout important à la candidature de l'association pour la labellisation « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ». Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

NATURE DEPENSES	MONTANT HT	NATURE RECETTES	MONTANT HT
Inventaires scientifiques et saisies cartographiques SIG ( <i>sous-traitance</i> )	26 000 €	Subvention sollicitée auprès de l'AFB	50 000 €
Animations : réunions, organisations de sorties avec habitants, travail avec les scolaires, suivi inventaires participatifs.... ( <i>sous-traitance</i> )	29 000 €	Région Normandie (sollicité) Partenariat participatif / fondation (sollicité)	2 000 € 1 000 €
Valorisation temps de travail	7 000 €	Valorisation temps de travail	7 000 €
Panneaux d'interprétation sur les 16 sentiers de randonnée (conception, pose) ( <i>sous-traitance</i> )	5 000 €	Autofinancement	7 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 000 €</b>

L'autofinancement consacré par la Commune Nouvelle pour cette opération est d'un montant de 7 000 €. Il ne s'agirait pas d'une dépense supplémentaire mais d'un redéploiement de dépenses existantes. Les ateliers périéducatifs réalisés par l'association 1001 Légumes (pour un montant de 3 500 € par an) étant inclus dans cette opération pour les années 2018 et 2019.

Cet atlas sera intégré dans le cahier des charges pour l'élaboration du PLU. Un comité de pilotage sera constitué pour ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention) décide de participer à l'appel à manifestation lancé par l'Agence Française de la Biodiversité afin de créer un atlas de la biodiversité et mener ce travail avec l'association 1001 légumes.

## **ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DE REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Eure et le Conseil Régional de Normandie ont mis en place une nouvelle politique en faveur de la revitalisation des bourgs-centres, s'appuyant sur 4 thématiques :

- démographie,
- habitat et amélioration du cadre de vie,
- commerce et développement économique,
- services à la population.

Afin de bénéficier de cette politique, il est nécessaire de solliciter. Le montant d'une étude de ce type est de l'ordre de 75 000 à 100 000 €, financés à 75 % par l'EPFN et la Région.

Cette étude permettrait d'identifier un schéma de développement des deux bourgs-centres de la Commune Nouvelle, dans une optique de dynamisation :

- du bourg de La Barre-en-Ouche comme pôle commerçant et économique du territoire ;
- du bourg de Beamesnil comme pôle touristique et administratif du territoire.

Les projets définis dans ce document viendront alimenter le projet de développement du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de réaliser une étude pré-opérationnelle auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

## **ACQUISITION DES LOCAUX DE LA POSTE DE LA BARRE-EN-UCHE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été contactée par *La Poste Immo* (filiale de La Poste) qui met en vente les locaux du bureau de poste de La Barre-en-Ouche.

L'estimation de la valeur vénale du bien effectuée par France Domaine s'élève à 150 000 € ; c'est le prix de vente proposé par *La Poste Immo*.

Le rez-de-chaussée fait actuellement l'objet d'un bail commercial avec La Poste, valable jusqu'au 30 juin 2022. Le logement du premier étage pourra faire l'objet d'une location. Dans le cadre d'une occupation continue des locaux dans ces conditions, le remboursement du capital investi par les loyers serait effectif en 11 ans.

Considérant que la Commune Nouvelle occupe aujourd'hui une partie du rez-de-chaussée pour la Maison de services au public et qu'elle pourrait être amenée à gérer l'accueil postal par une agence postale communale à partir de 2018, il est proposé de procéder à l'acquisition du bâtiment et d'autoriser le Maire à négocier le prix d'achat, dans la limite de l'estimation des Domaines.

L'ensemble nécessite des travaux :

- pour le cloisonnement des différentes occupations au rez-de-chaussée, pour dissocier le centre de tri (géré par La Poste) des activités d'accueil du public (gérées demain par la Commune) → ces travaux doivent être réalisés par La Poste avant la vente ;
- pour le rafraîchissement du logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à faire une proposition d'achat, dans la limite de l'estimation des Domaines, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ce bien.

## **ACQUISITION DES LOCAUX DE LA POSTE DE BEAUMESNIL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été contactée par le groupe Foncière Wagram qui met en vente les locaux du bureau de poste de Beamesnil.

L'estimation de la valeur vénale du bien effectuée par France Domaine s'élève à 77 000 € ; le prix de vente proposé par le groupe Foncière Wagram est de 110 000 € + 6 600 € d'honoraires.

Le rez-de-chaussée fait actuellement l'objet d'un bail commercial avec La Poste. Le logement du premier étage pourra faire l'objet d'une location. Dans le cadre d'une occupation continue des locaux dans ces conditions, le remboursement du capital investi (au prix de l'estimation des domaines) par les loyers serait effectif en 10 ans.

Dans l'objectif de s'assurer la maîtrise foncière du bureau de poste de Beamesnil pour contribuer au maintien de ce service et d'une revitalisation du centre-bourg par l'occupation du logement, il est proposé de procéder à l'acquisition du bâtiment et d'autoriser le Maire à négocier le prix d'achat, dans la limite de l'estimation des Domaines.

L'ensemble nécessite des travaux importants pour la remise aux normes du logement.

La Poste envisage de son côté de rénover à sa charge le bureau d'accueil du bureau de poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à faire une proposition d'achat, dans la limite de l'estimation des Domaines, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ce bien.

## VENTE DU TERRAIN SITUÉ 4 ROUTE DE BEAUMONT A BEAUMESNIL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil communal de Beaumesnil propose la cession du terrain cadastré AI-88 situé au 4 route de Beaumont à Beaumesnil.

Ce terrain a été acheté par la commune de Beaumesnil pour permettre un réaménagement de voirie. Suite à cet aménagement, le terrain devait accueillir un bâtiment pour les services techniques de la commune. Après la création de la Commune Nouvelle, ce projet n'est plus d'actualité, un bâtiment de services techniques de l'ancienne Communauté de Communes ayant été acheté.

Aussi, ce terrain n'a plus d'usage spécifique ; étant intégré au domaine privé de la Commune, il peut être aliéné sans procédures préalables.

Une demande d'estimation a été faite auprès de France Domaine qui évalue le terrain, d'une superficie de 1 020 m<sup>2</sup>, au prix de 20 000 €, soit 19,61 €/ m<sup>2</sup>.

Considérant l'étroitesse de la route de Beaumont à ce niveau, il est proposé de réduire la parcelle à vendre de 150 m<sup>2</sup> pour permettre le recul de la parcelle de 4 mètres, dans la perspective d'un éventuel élargissement futur de la route.

Il est donc proposé la vente de la parcelle cadastrée AI-88, située au 4 route de Beaumont à Beaumesnil, à Mme Catherine VOISIN qui s'en est portée acquéreur au prix de 19,61 €/ m<sup>2</sup> (soit environ 17 000 € - prix définitif à déterminer après division parcellaire), sachant que les frais annexes à la vente seront supportés par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise la vente dudit terrain à Mme Catherine VOISIN et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à la vente.

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2017 DU BUDGET GÉNÉRAL

M. l'adjoint au maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget général pour prendre en compte :

- l'augmentation de crédits sur trois opérations d'investissement :
  - o réhabilitation du logement du presbytère de Bosc-Renoult-en-Ouche : + 6 300 €
  - o restauration de la mare de Saint-Aubin-sur-Risle à Ajou : + 950 €
  - o équipement des services techniques (achat de 3 véhicules + 2 tondeuses + 1 débroussailleuse + désherbeur thermique + outillage + 1 nouvelle remorque) : + 6 000 €
- l'inscription de six nouveaux programmes d'investissement qui n'ont pas été inscrits au budget primitif :
  - o installation d'une borne incendie à Gouttières : 2 431 €
  - o extension de réseau d'eau potable à Sainte-Marguerite-en-Ouche : 1 634 €
  - o achat des bâtiments postaux de La Barre-en-Ouche et Beaumesnil : 237 000 €
  - o acquisition d'une voiture de service pour le pôle social : 20 000 €
  - o restauration des vitraux de l'église de Landepéreuse : 1 733 €
  - o installations de 3 bornes incendie à Epinay : 7 159 €
- l'annulation de 7 159 € de crédits sur les opérations du SIEGE clôturées à Epinay (pour équilibre des bornes incendie)
- l'inscription en recette de la vente du terrain au n°4 route de Beaumont à Beaumesnil : 17 000 €
- la participation du CCAS pour l'acquisition de la voiture de service : 20 000 €
- l'inscription du fonds départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 125 469 €

Ces opérations impliquent des opérations d'équilibre du budget :

- l'augmentation du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 259 048 € pour équilibrer en conséquence la section d'investissement ;
- la diminution des charges exceptionnelles (réserve) de 123 645 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer les opérations d'investissement suivantes :
  - o 2017-63 : équipement de la salle communale de Bosc-Renoult-en-Ouche
  - o 2017-64 : installation d'une borne incendie à Gouttières
  - o 2017-65 : extension de réseau d'eau potable à Sainte-Marguerite-en-Ouche
  - o 2017-66 : achat des bâtiments postaux de La Barre-en-Ouche et Beaumesnil
  - o 2017-67 : vente du terrain n°4 route de Beaumont à Beaumesnil
  - o 2017-68 : acquisition d'une voiture de service pour le pôle social
  - o 2017-69 : installations de 3 bornes incendie à Epinay
  - o 2017-70 : restauration des vitraux de l'église de Landepéreuse
  - o 2017-71 : restauration des baies 3-5-7-8 de l'église de Gouttières
- d'adopter la décision modificative au budget primitif 2017 de la Commune ci-dessous :

Article	Libellé	DM
023	Virement à la section d'investissement	+ 259 048,00
65738	Subventions de fonctionnement versées aux autres organismes publics	+ 10 066,00
678	Autres charges exceptionnelles	- 123 645,00
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>+ 145 469,00</b>
70873	Remboursement de frais par le CCAS	+ 20 000,00
7488	Autres attributions et participations	+ 125 469,00
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>+ 145 469,00</b>
20141511	Subventions d'équipement au groupement de rattachement : bien mobilier, matériel et études	+ 1 634,00
20141582	Subventions d'équipement aux autres groupements : bâtiments et installations	- 7 159,00

2113	Terrains aménagés autres que voirie	+ 950,00
21318	Autres bâtiments publics	+ 1 733,00
2132	Immeubles de rapport	+ 243 300,00
21538	Autres réseaux	+ 9 590,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 6 000,00
2182	Matériel de transport	+ 20 000,00
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>+ 276 048,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 259 048,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	+ 17 000,00
<b>Total recettes investissement</b>		<b>+ 276 048,00</b>

## DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2017 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT LA BARRE-EN-OUCHÉ »

M. l'adjoint au Maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget annexe Assainissement La Barre pour prendre en compte :

### Fonctionnement :

- prise en compte des intérêts courus non échus (ICNE) de l'année 2016 sur l'emprunt au Crédit Agricole pour la réhabilitation du réseau d'assainissement : + 252,50 € ;
- réduction du chapitre « charges exceptionnelles » du même montant.

### Investissement :

- diminution de la subvention de l'Agence de l'Eau sur la station d'épuration d'un montant de 87 448 € pour affecter cette somme en recette, correspondant en fait à un prêt de l'Agence de l'Eau à taux zéro ;
- inscription de l'échéance de remboursement 2017 du capital de cet emprunt pour 4 372,41 € ;
- diminution de l'article « Autres immobilisations corporelles » du même montant pour équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative au budget primitif 2017 du budget annexe « Assainissement La Barre » ci-dessous :

Article	Libellé	DM
66112	Intérêts – rattachement des ICNE	+ 252,50
678	Autres charges exceptionnelles	- 252,50
<b>Total dépenses exploitation</b>		<b>0,00</b>
13111	Subventions d'équipement : Agence de l'Eau	+ 87 448,00
1641	Emprunts en euros	+ 4 372,41
2188	Autres immobilisations corporelles	- 4 372,41
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>+ 87 448,00</b>
1641	Subventions d'équipement des communes	+ 87 448,00
<b>Total recettes investissement</b>		<b>+ 87 448,00</b>

## RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 100 000 €

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt de 100 000 € pour le financement de travaux de voirie à Thevray, comme prévu au budget primitif de 2017.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre qu'il a reçue de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie avec les caractéristiques suivantes :

- montant : 100 000 €
- durée : 10 ans
- taux fixe nominal : 0,90 %
- échéances trimestrielles
- coût total du crédit = 4 680,00 €
- frais de dossier = 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

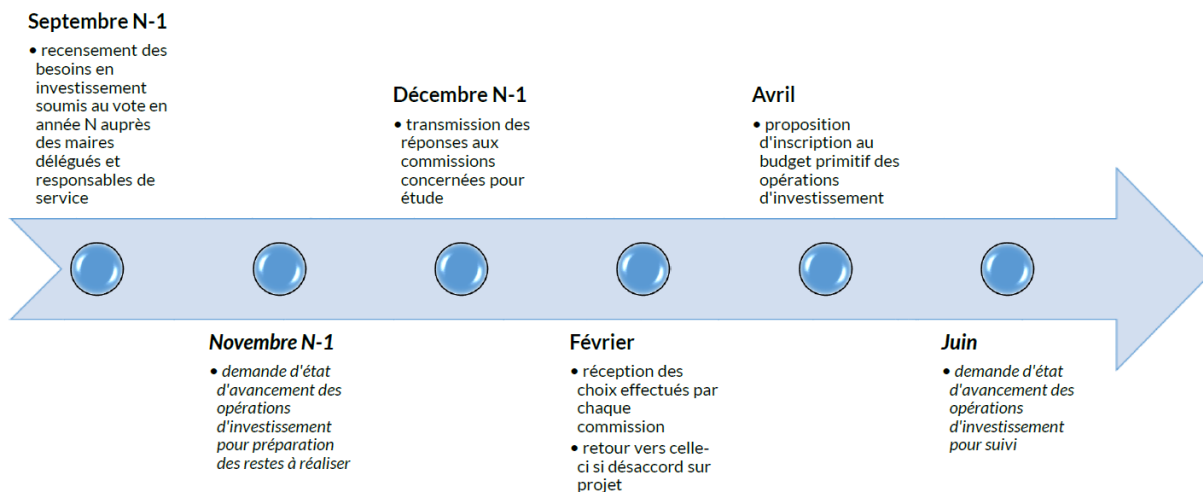
- accepte de contracter un prêt d'un montant de 100 000 € auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie selon les conditions indiquées ci-dessus,
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

## PROCÉDURE DE DÉCISION BUDGÉTAIRE

M. l'adjoint au Maire explique au Conseil Municipal que suite à la réunion de la commission finances, il est proposé d'établir une procédure et un calendrier de décision budgétaire en matière d'investissement.

L'objectif est de permettre aux conseils communaux d'émettre des propositions et aux commissions de la Commune Nouvelle d'effectuer un travail de collecte et d'analyse des demandes pour aller vers une meilleure homogénéité des investissements sur le territoire, dans le cadre des priorités définies par le projet de territoire.

La procédure suivante est donc proposée et validée par le Conseil Municipal :



## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme l'adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions qui ont été formulées par les associations et autres structures en fin d'année 2017 et les propositions faites par la commission Vie associative – sports – loisirs – culture de la Commune Nouvelle.

Les demandes sont les suivantes :

- Compagnie Boublinki ..... 900 € (pour projet artistique de sculpture)
- Les arbalétriers de la Bardouillère ..... 2000 € (pour l'acquisition de matériel)
- Rock'n'Country Dancers (association de danse country dont le siège est à Saint-Aubin-le-Vertueux, qui pratique des séances à Grosley-sur-Risle et La Barre-en-Ouche) sollicite une subvention pour son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (53 pour – 8 abstentions) d'attribuer une subvention de 900 € à la compagnie Boublinki en complément de la programmation 2017. Il est précisé que la subvention sera conditionnée à ce que les participants soient en majorité des personnes du secteur de Mesnil-en-Ouche.

Pour les deux autres associations, il sera proposé d'examiner les demandes dans le cadre annuel, lors du vote du budget 2018.

## DÉTERMINATION DES RÉSIDENCES ADMINISTRATIVE DES AGENTS COMMUNAUX

M. le Maire explique qu'il convient de définir les résidences administratives des agents de la Commune en fonction de leur(s) lieu(x) de travail.

Il s'agit du lieu de travail habituel de l'agent, qui détermine le point de départ des frais de déplacement. En effet, les déplacements du lieu de domicile à la résidence administrative sont à la charge de l'agent. Ce sont les déplacements à partir de la résidence administrative qui peuvent faire l'objet d'une prise en charge.

A défaut de délibération, la résidence administrative de l'ensemble des agents est fixée au siège de la structure, c'est-à-dire à Beaumesnil. Cela impliquerait que chaque agent de la Commune passe au siège avant d'aller au travail, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Il est donc proposé de définir des résidences administratives pour chaque agent, en fonction de leur lieu de travail. Pour les agents amenés à travailler habituellement sur plusieurs sites, ils disposeront de plusieurs résidences administratives.

Ces dispositions ont reçu l'avis favorable du Comité Technique en date du 11 septembre 2017, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide les résidences administratives telles qu'elles ont été présenté ci-dessus.

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS COMMUNAUX

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le niveau de base des remboursements de frais de déplacements correspond à la commune : normalement, tout déplacement à l'intérieur de la commune ne donne pas droit à remboursement, il faut sortir à l'extérieur. Considérant la spécificité de Mesnil-en-Ouche et ses 165 km<sup>2</sup> de superficie, il est proposé de retenir la commune déléguée comme niveau de base.

Il est proposé de retenir les principes suivants :

- les déplacements domicile – travail ne sont pas à la charge de la collectivité ;
- l'usage des véhicules de service sera privilégié ; dans ce cas, aucun frais de remboursement ne sera versé ;
- les agents seront autorisés à utiliser leurs véhicules personnels, en l'absence de véhicules de service disponibles ;
- les frais de déplacement seront remboursés aux agents dans le cas d'un enchaînement de service sur deux lieux de travail différents avec moins d'une heure de pause entre les deux ;
- les frais de déplacement seront remboursés pour des déplacements occasionnels (sur autorisation uniquement) avec un ordre de mission ponctuel ou permanent signé du Maire.

Ces dispositions ont reçu l'avis favorable du Comité Technique en date du 11 septembre 2017, à l'unanimité.

**M. Bernard VANDOOREN quitte la séance à 22h00.**

Les bases de remboursement pour l'utilisation d'un véhicule personnel et autres frais sont fixées par arrêté ministériel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide les critères énoncés ci-dessus pour le remboursement des frais de déplacements aux agents communaux.

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS**

M. le Maire explique que l'article L.2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci ».

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération pour permettre le remboursement de frais de déplacement effectués par les élus municipaux pour représenter la Commune, uniquement lorsque ceux-ci sont à l'extérieur du département de l'Eure (il est considéré que les indemnités de fonction des élus doivent couvrir les déplacements dans le département) et sur le territoire de France métropolitaine (un déplacement à l'étranger ou outre-mer nécessiterait une délibération spécifique du Conseil Municipal).

Ces remboursements seront effectués sur la base des forfaits applicables aux agents de la fonction publique mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place le remboursement des frais de déplacement effectués par les élus municipaux pour représenter la Commune, uniquement lorsque ceux-ci sont à l'extérieur du département de l'Eure et sur le territoire de France métropolitaine, dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

### **DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CENTRE DE GESTION**

M. le Maire explique à l'assemblée que comme tout employeur, la Commune Nouvelle doit disposer d'un document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document répertorie l'ensemble des risques professionnels (dont les RPS) auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention.

La Commune Nouvelle n'en disposant pas pour le moment (du fait de sa création récente), il est proposé d'intégrer le groupement de commandes créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour confier sa rédaction à une structure externe. Celle-ci sera désignée suite à une procédure de marché public conduite par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention) accepte d'intégrer le groupement de commandes créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour confier la rédaction du DUERP à une structure externe.

### **ADHÉSION ASSOCIATION « AMITIÉ NORMANDIE BONGOLAVA »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette association a été créée pour développer un projet de coopération décentralisée entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la Région du Bongolava (à Madagascar). Ce projet porte sur plusieurs domaines, notamment le développement de l'économie agricole, la formation professionnelle, les services publics et l'éducation.

Plusieurs des services de la Commune Nouvelle souhaitant apporter une contribution à ce projet de co-développement (écoles, centre de loisirs, associations), il est proposé que la Commune Nouvelle adhère à l'association, par le versement d'une cotisation annuelle de 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association « Amitié Normandie Bongolava » et de verser la cotisation annuelle de 150 €.

### **DON A LA FONDATION DE FRANCE POUR L'AIDE AUX VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA**

M. le Maire expose à l'assemblée que sur proposition du conseil communal de Beaufort, il est proposé d'attribuer un don à la Fondation de France pour apporter un soutien aux victimes de l'ouragan Irma dans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il est proposé d'attribuer la somme de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser la somme de 1 000 € à la Fondation de France pour aider les victimes de l'ouragan Irma dans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Entretien des locaux communaux**

Mme Roseline L'HOMME revient sur la demande de Mme Sylvie VIAL quant au ménage des locaux communaux.

Il est répondu que les agents de la Commune sont sous la responsabilité exclusive de la collectivité, et non des associations utilisatrices. En conséquence, les tâches et le planning hebdomadaires doivent être définis exclusivement par l'autorité territoriale ; pour le cas des agents d'entretien des communes déléguées, seul le maire délégué est fondé à prendre ces décisions.

#### **Semaine de l'énergie :**

M. Christian PICOT informe qu'il y a actuellement la semaine de l'énergie qui est organisée par l'Intercom Bernay, Terres de Normandie et qu'il y a hélas trop peu de participants.

### **Téléthon :**

Mme Michèle DRAPPIER informe le Conseil Municipal que pour la 2<sup>ème</sup> année, à l'occasion du Téléthon, seront organisés 3 circuits vélos avec une arrivée à Saint-Aubin-le-Guichard le 9 décembre 2017. Les circuits feront 13, 20 et 30 kms.

L'année dernière, lors de la première opération, il y avait eu 400€ de gain.

### **Opération zéro phyto :**

M. Emmanuel LOURETTE informe que deux agents techniques iront le 12 octobre 2017 au potager conservatoire « 1001 Légumes » pour une présentation du zéro phyto.

### **Point sur la situation du collège :**

M. Nicolas BRUT demande où en est la situation du collège, car il n'y a pas eu d'information depuis l'annonce de M. LECORNU informant le projet de cité scolaire. Il est répondu qu'un rendez-vous a eu lieu avec le programmiste du Conseil Départemental pour commencer à définir le projet de la future cité scolaire. Plusieurs instances ont été créées et vont être réunies prochainement :

- un comité de pilotage composé d'élus du Département et de la Commune, des représentants du collège et de l'Education Nationale, pour définir les orientations et acter les propositions ;
- un comité technique composé de techniciens du Département et de la Commune, des représentants du collège, de l'école et de l'Education Nationale, pour suivre l'avancement du dossier au fur et à mesure ;
- 5 groupes de travail thématiques (restauration collective, numérique et innovation, exemplarité énergétique, projet pédagogique et autisme, internat) rassemblant des élus, des représentants du Département, de l'Education Nationale, du collège, des enseignants, des parents d'élèves et des membres de l'association « Maintenons La Barre ».

Il reste néanmoins le problème actuel de la classe mobile qui est en très mauvais état, et des maternelles qui mangent au collège sans matériel adapté.

### **Séniors en vacances sur la Côte d'Opale :**

Mme Marie MADELON, gestionnaire du pôle social, rappelle au Conseil Municipal que s'est déroulé lors de la semaine du 25 au 29 septembre 2017, le premier voyage des séniors sur la Côte d'Opale organisé par la Commune Nouvelle avec 39 participants. Tous les participants étaient ravis de ce voyage et chaque commune déléguée était représentée. Il y a eu une belle cohésion de groupe lors de ce voyage, qui sera renouvelé.

### **Fresques de l'église du Bas d'Ajou :**

M. Jean-Jacques PREVOST informe le Conseil Municipal que le chantier des fresques de l'église du bas d'Ajou est terminé. L'inauguration a eu lieu lors des journées du patrimoine. Par la suite, il y aura une ouverture au public le 3<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois, avec une explication par un artiste.

M. le Maire déclare la séance levée à 22<sup>H</sup>45.